

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 43 (1917)
Heft: 10

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Son activité fut grande au service de l'Eglise libre vaudoise. Il fut membre de son conseil, de la Commission des études de sa faculté de théologie et dirigea plusieurs de ses Sociétés immobilières.

Il fut un des champions les plus actifs des comités pour l'observation du Dimanche et pour la diffusion de la Bible et des lectures morales.

Mais, son domaine de prédilection, son monument fut et reste la cause de l'abstinence des boissons enivrantes et du relèvement des victimes de l'alcool. Il y travailla pendant près de 36 ans avec un amour tout spécial et un succès évident. On peut dire qu'il a été l'apôtre de la tempérance dans notre canton. Il a présidé le Comité de la Croix-Bleue Vaudoise de 1887 à 1915 et le nombre des membres de cette société, de 27, au moment où il y entra, s'élevait à 5124 en 1915.

Les journaux ont déjà dit tout ce que notre pays doit à ce patriote éclairé. Mais, ce qui peut intéresser les lecteurs d'un journal technique, c'est qu'Emile Cuénod éprouva le besoin de préciser ses conceptions philosophiques et ses convictions religieuses sous une forme graphique. Ses études l'avaient accoutumé à voir dans l'espace. Comme le major Davel, un de ses types préférés, il eut sa vision. Ce ne fut pas une belle inspiratrice, comme celle du monument de la place du château, mais une apparition emblématique. Il se hâta de mettre sur le papier ce qu'il avait entrevu, de tracer son épure. Par des lignes, des surfaces géométriques, des couleurs, il fixa la représentation des choses invisibles, seules réelles et immuables, dont les choses visibles ne sont que la fugitive image. Il a laissé ce tableau du plan de Dieu en faveur de sa création déchue et de notre pauvre humanité comme un témoignage, l'expression visible de sa foi.

L'axe du tableau est une verticale infinie, représentant la notion de l'espace et de l'infini de Dieu. Cette ligne est coupée par une horizontale, représentant la notion du temps. L'intersection de ces deux lignes, lieu unique dans l'espace, moment unique dans le temps, moment capital dans l'histoire universelle, c'est la Croix. La croix du Christ est le seul point de contact, de restauration, de réconciliation entre Dieu et l'humanité, le point qui renferme toute l'œuvre de Dieu dans la création et la rédemption du monde.

Ce point d'intersection de deux lignes essentielles n'a pas de dimensions et cependant il renferme tout. Il est comme le foyer d'une lentille ou d'un miroir parabolique qui concentre en un point unique un nombre illimité de rayons lumineux qui s'y croisent sans jamais se nuire ou se confondre.

La croix est donc la pensée et la figure centrales du tableau. Au-dessous et autour d'elle se développent les diverses expressions ou formes géométriques qui complètent l'image et représentent l'ensemble du plan. Leur description entraînerait trop loin.

Tous ceux qui ont eu le privilège de connaître Emile Cuénod conserveront le souvenir d'un homme de principes et de foi, courageux dans son témoignage chrétien, d'une conscience droite et délicate, d'une fidélité inébranlable au devoir, d'un complet désintéressement. On l'a bien caractérisé en citant sur son avis mortuaire ce verset de l'épître aux Hébreux : « Il se montra ferme, comme voyant Celui qui est invisible » :

G. C.

Etablissement d'Assurance immobilière du canton de Berne¹.

Résultats du concours d'idées. — Le jury chargé de l'examen des projets pour un nouveau bâtiment d'administration à la place Victoria a fixé le rang et décerné les prix comme suit :

¹ Voir numéro du 13 janvier 1917, p. 10.

II^e prix, I^{er} rang (2000 fr.), projet N° 23, devise : « Fürtüfel », auteurs : MM. Saager et Frey, architectes à Bienne. Collaborateur : M. Rob. Saager.

II^e prix, II^e rang (2000 fr.), projet N° 42, devise : « Alt Bern », auteurs : MM. Lindt et Peter, architectes à Nidau-Bienne.

III^e prix (1500 fr.), projet N° 55, devise « Frühlingsluft », auteur : M. E. Bertallo, architecte à Berne. Collaborateur : M. E. Horlacher, architecte.

IV^e prix (1000 fr.), projet N° 18, devise : « Heiliger Sankt Florian », auteur : M. Hans Klauser, architecte, de la raison sociale Klauser & Streit, à Berne.

Bien que parmi les travaux présentés il s'en trouve un grand nombre offrant des solutions favorables, le jury ne put cependant donner la préférence à aucun projet dont les qualités auraient justifié en tous points l'attribution d'un premier prix.

Société genevoise des Ingénieurs et des Architectes.

(Section de la Société suisse.)

Séance du mercredi 28 mars 1917.

La séance est ouverte à 8 h. 50 par M. F. Fulpius, président, en présence de vingt-huit membres.

Il tient à rappeler tout d'abord la mémoire de MM. Gonthier, architecte, et H. Veyrassat, ingénieur, qui viennent de mourir et étaient tous deux anciens membres de la Section. Il prie l'assemblée de se lever en signe de deuil et transmettra les condoléances de la Section aux deux familles.

M. Fulpius fait ensuite diverses communications.

Le Comité central a reçu membres de la Section MM. Jean-Ernest Wenger et Ernest Odier, architectes. Sur la demande du Département du Commerce et de l'Industrie un juré pour les examens de fin d'apprentissage a été désigné en la personne de M. H. Baudin, en remplacement de M. Chevallaz, empêché. Le *Bulletin technique de la Suisse romande* a immédiatement accepté, de façon fort aimable, d'insérer les comptes rendus des séances. Une lettre a été adressée au chef du Département des Travaux Publics pour lui exprimer les regrets de la Section au sujet de la décision prise en ce qui concerne l'élargissement du quai des Eaux-Vives. Il est d'ailleurs probable que d'autres Sociétés réclameront la reprise de l'étude architecturale de cet élargissement et le président prie la Section d'accorder pleins pouvoirs à son Comité pour appuyer une telle reprise. Il en est ainsi décidé.

La prochaine assemblée de délégués de la Société suisse aura lieu le 28 avril 1917 à Bâle et s'occupera de la fondation d'un groupe des ingénieurs-conseils, ainsi que de l'établissement de normes pour les concours de génie civil. Les délégués de la Section genevoise se réuniront avant l'assemblée et discuteront les propositions faites; le résultat de leurs délibérations sera considéré comme étant l'opinion de la Section.

M. Camille Martin, architecte, prend alors la parole pour sa conférence sur : « Le problème de l'extension des villes modernes ». Il donne en une heure un aperçu très clair et très net, quoique forcément sommaire de ce problème.

Au cours de la discussion longue et animée qui suit la conférence et les remerciements du président, il est décidé de publier la conférence de M. Martin et de l'envoyer à diverses autorités et à diverses sociétés avec mention du fait que la Société genevoise appuie les conclusions qui y sont présentées. Cette conférence devant paraître in extenso dans un des prochains numéros du *Bulletin technique*, il n'y a pas lieu d'en donner ici une analyse.

Aux propositions individuelles, l'un des membres présents attire l'attention de l'assemblée sur les plans d'un « Sanatorium des Alliés » exposés au Bâtiment électoral, élaborés par deux de nos collègues français, qui sont internés en Suisse, et ne répondant pas en tous points à ce qu'on peut réclamer d'une telle construction à la montagne. Quelques-uns des assistants prennent sur eux d'avoir une entrevue officieuse et amicale à ce sujet avec les auteurs des plans.

La séance est levée à 11 ¹/₄ heures.

Le secrétaire :
EDM. EMMANUEL.